

ENQUETE PUBLIQUE

(du 02/10/2025 au 31/10/2025)

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11/03/99 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la **SRL VIBRANTZ MINEZRALS**, ayant son siège Rue du Bois à 7334 Villerot, en vue d'obtenir le permis d'environnement pour le renouvellement de l'ensemble des activités de l'entreprise active dans la production de sels, d'oxydes de manganèse et de cuivre, prolongation de l'exploitation des bassins accueillant, d'une part, les eaux à recycler dans l'entreprise (B4S04) et, d'autre part les déchets (centre d'enfouissement technique (CET) de classe 5.1 (B4ENM) et prolongation de l'exploitation du CET B3SNM, à des fins d'assainissement des bassins B1SNM et B2SNM, Rue du Bois à 7334 Villerot.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande est le Collège communal de Saint-Ghislain.
Le projet nécessite une étude d'incidences sur l'environnement.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 02/10/2025.

DATE DE L'AFFICHAGE DE LA DEMANDE	DATE DE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L'ENQUETE	LES OBSERVATIONS ECRITES PEUVENT ETRE ADRESSEES AU
25/09/2025	02/10/2025	Service des Travaux, Rue du Fraity, 76 7320 Bernissart le 31/10/2025 à 11h	Collège communal Rue du Fraity, 76 7320 Bernissart

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté, SUR RDV, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au Service des Travaux, tous les jours ouvrables de 8h15 à 11h45 et 13h15 à 16h15, ainsi que le lundi jusqu'à 20h.

Pour les consultations, RDV doit être pris au plus tard 24h à l'avance auprès de M. Patrick Dujardin (069/59.00.65 - patrick.dujardin@bernissart.be).

Des explications techniques peuvent être sollicitées auprès :

- du demandeur : SRL VIBRANTZ MINERALS - Me. Nathalie VANCASTER - Rue du Bois à 7334 Villerot (065/76.45.11)
- du Fonctionnaire technique : SPW-DPA-Direction de Mons - Place du Béguinage n° 16 à 7000 Mons (065/32.82.00)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Le Collège communal de la Ville de Saint-Ghislain est l'autorité compétente pour statuer sur la demande.

A Bernissart, le **25 SEP. 2025**

La Directrice générale,
Véronique BILOUËT



Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN

